

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 OCTOBRE 2016 A 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

PRESENTS : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

EXCUSES : M. Laurent BADONE (procuration à M. Gilbert COLLINI), Mme Anne-Sophie PESSAY.

CITOYENS D'HONNEUR PRESENTS : M. Yolande THABUIS, Mme Marie-Françoise DUPONT.

CITOYENS D'HONNEUR EXCUSES : Mme Sandra MARTIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mmes Meghan LAMBELIN, Magalie MAYER, Nathalie NALTET et MM. Christophe BAUWENS, Clément GOBERT, Eric PESSAY, Yann PESSAY.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour à savoir, ajouter un point :

- Demande de subvention : DETR pour l'aménagement du cœur du village.

Vote à l'unanimité

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

M. Le Maire, Christophe FOURNIER, fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Travaux Norcière : Présence d'Emmanuel COGNET de la SEA et de Raphaël BOUCHEX du Bureau d'Etudes BOUCHEX pour une présentation générale du pastoralisme et la présentation d'un tableau de synthèse listant le maximum de possibilités d'usage du bâtiment de Norcière et les contraintes qui en découlent.

Ceci doit permettre au conseil municipal de faire les choix stratégiques importants sur l'usage du bâtiment et de dégager un programme de travaux. Le Bureau BOUCHEX transmettra ensuite l'estimation du coût des travaux envisagés et le calendrier prévisionnel de phasage.

La commission agricole doit se réunir prochainement et proposer les choix retenus.

3) Modification du règlement des achats :

Depuis la réforme du code des marchés publics, les marchés répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25000€ HT ne sont plus considérés comme des marchés à procédure adaptés (MAPA), mais comme des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable (art.30 du décret). En conséquence, M. le Maire propose de modifier le règlement des achats.

Vote à l'unanimité

4) Prix de l'eau 2017 :

Il est énuméré les différentes parties facturées pour l'eau sur la commune, ses coûts et les dégrèvements appliqués.

- Il est proposé d'appliquer les tarifs ci-après :

Partie fixe : location compteur : 8€ ; abonnement réseau : 80€ ; redevance assainissement : 25€ par unité d'habitation

Partie consommation : Prix de l'eau : 1,98€ le m3 ; redevance pollution : 0,29€ le m3

Vote à l'unanimité

-Il est proposé d'appliquer un dégrèvement à partir de 100 m3 : 1,49€ le m3.

Vote : 1 abstention, 1 contre et 9 pour.

-Il s'agit de déterminer qui est concerné par ce dégrèvement.

Vote : 4 pour, 4 abstentions, et 3 contre pour qu'il ne concerne que les agriculteurs.

M. Florent LAMOISSIERE et M. BETEND Jean Pierre s'abstiennent de voter.

- Il est proposé que les factures (partie fixe et partie consommation) soient adressées directement au propriétaire.

Vote à l'unanimité.

5) Décisions du Maire

Entreprise GOJON SILETRA : déplacement des feux tricolores suite aux travaux du Chef Lieu : 8377€ HT.

RET : mise en souterrain de France Telecom secteur Route de la Résistance : 5740, 65€ HT.

RET : mise en souterrain lignes électriques secteur Route de la Résistance : 14007, 02€ HT.

ETS CHARDON : réfection toiture église et maison de la Place : 8955€ HT.

ETAP : Elagage mécanique des voies communales : 6250€ HT.

6) Validation PCS : Considérant que la commune est susceptible d'être exposée à des risques naturels et technologiques, qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise mais aussi d'informer la population sur les risques majeurs et les conduites à tenir, M. le Maire, par arrêté, valide le plan communal de sauvegarde en date du 18 octobre 2016. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et la protection de la population en cas d'évènement sur la commune. La réalisation de ce PCS était obligatoire depuis 2004.

7) Opération OPAH

La CCVT a mis en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 ans qui concerne le bâti de plus de 15 ans selon les revenus des ménages concernés. C'est le cabinet URBANIS qui a été mandaté par la CCVT pour le suivi et l'animation de l'opération. Toutes les informations sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

8) Demande subvention région Auvergne Rhône-Alpes

La région Rhône Alpes a mis en place un plan régional en faveur de la ruralité afin d'aider les communes rurales de -2000 habitants à mener à bien ses projets d'investissement. M. le Maire rappelle qu'il est important de solliciter les différents pouvoirs publics si l'on veut effectuer des travaux d'investissement importants sur la commune, notamment le réaménagement global du chef-lieu. La totalité des travaux sur les différents secteurs est évaluée à 481000€HT ; 231012,45€ HT ont déjà été budgétisés en 2016. Certaines subventions ont été accordées par le Conseil Départemental et l'Etat.

Le conseil municipal approuve le projet global des travaux d'aménagement du Chef lieu et la demande au Conseil Régional d'une subvention de 40%. **Vote à l'unanimité.**

9) Demande de subvention auprès de l'Etat

Afin de poursuivre certains travaux d'investissement importants sur la commune (aménagement du chef-lieu), M. le Maire propose de solliciter l'Etat et notamment des crédits sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). La demande portera sur 20% des travaux estimés. **Vote à l'unanimité**

10) Questions diverses.

- Les travaux d'eau à l'alpage des Auges se poursuivent
- Pont du chef lieu : - la corrosion des garde-corps est inquiétante : des devis ont été demandés.
 - la plaquette de repère de crues sera posée sur la voûte du pont.
- La COLAS va poser les bordures en granit devant la stèle et devant le parking du terrain de foot.
- Des devis ont été demandés pour la réfection du muret en pierres en amont du pont du chef-lieu, le long de la RD12.
- Les travaux sur le réseau d'eau vont s'achever : 2,5kms ont été réalisés.
- 95 personnes ont participé au repas du CCAS qui a été dédié à André TOCHON. Un remerciement est adressé à l'APE pour la préparation du repas.
- De nouveaux manuels numériques ont été achetés pour l'école.
- Des réserves parlementaires ont été accordées pour les travaux du pont : 4 000€ de Loïc HERVE et 10000€ de Cyril PELLEVAT.
- Mme PEILLEX, restauratrice de peintures murales a débuté les travaux sur le mur de l'abbaye pour reprendre le décor et la teinte du mur (suite à la démolition de la terrasse). Elle a également effectué des retouches sur la façade de l'église.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11H suivie d'un buffet.
- M. le Maire remercie l'APE pour son dynamisme dans le village : elle a participé à 15 manifestations cette année.

Fin de séance à 23h35.

A Entremont, le 16 septembre 2016

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

Secrétaire déléguée, Christiane Penhel



[Handwritten signature in blue ink]